

Bases des Assurances de dommages - ABRA

Code produit : ABRA

Niveau : Initiation

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 1040,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public : nouveaux collaborateurs des sociétés d'assurances

Prérequis :

aucun

Objectif

- identifier les différentes garanties en assurances de dommages
- comprendre les principes de sélection des risques et de tarification
- distinguer les règles d'indemnisation

Programme de la formation

1-Introduction

- Transfert du risque moyennant le paiement d'une prime
- Inventaire des branches d'assurances de dommages
- Règles de gestion communes
- Répartition
- Principe d'indemnisation commun
- Principe indemnitaire
- Mécanisme de la subrogation

2-Assurances de biens

- Biens couverts
- Garanties proposées
- Détermination de la valeur du bien assuré
- Spécificités du contrat
 - Indexation
 - Limitations de garanties
 - Franchises
 - Plafonds
- Éléments de la tarification
 - Notion de taux de prime
 - Assiette de prime
 - Calcul de prime
- Différents contrats: particuliers et professionnels

3-Assurances de responsabilité

- Distinction des différentes responsabilités
 - Administrative
 - Pénale
 - Civile
- Conditions de la responsabilité civile
 - Fait générateur
 - Préjudice
 - Lien de causalité
- Bases de la réparation
 - Préjudices matériels
 - Préjudices corporels
 - Préjudices moraux
- Responsabilité civile extracontractuelle
- Responsabilité civile contractuelle
- Régimes spéciaux de responsabilité
- Critères de tarification
- Différentes assurances de responsabilité
 - Particuliers

- Professionnels

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.